

COMMUNE D'ALLEVARD

(I S E R E)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
=====

SEANCE DU 02 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué le 26 mars, s'est réuni à 19h30 sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Sidney REBBOAH, Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Sophie BATTARD, Nathalie HAILLEZ

Pouvoirs : Andrée JAN pouvoir à Rachel SAUREL, Sarah WARCHOL pouvoir à Marie SADAUNE, Adel BEN MOHAMED pouvoir à Junior BATTARD, Valentin MAZET-ROUX pouvoir à Georges ZANARDI, Martine KOHLY pouvoir à Patrick MOLLARD, Béatrice BON pouvoir à Françoise TRABUT, Ludovic BRISE pouvoir à Sidney REBBOAH

Absents : William VIGER, Julien BIGOT, Lucie GUILLET

DELIBERATION N° 07/2024 – Débat d'orientations budgétaires 2024

Madame Rachel SAUREL, Adjointe au Maire, expose que le vote du budget primitif 2024 doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans un délai 10 semaines précédant l'examen du budget primitif. Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale pour les établissements publics de coopération intercommunale qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. (Article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Il a pour vocation de donner à l'organe délibérant des informations nécessaires qui lui permettront d'exercer, de manière effective, son pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Ce débat a pour support la présentation d'un document intitulé Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Vu la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République
VU le Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT que le Maire, dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget primitif, doit présenter un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels et la gestion de la dette de la commune

VU le rapport d'orientations budgétaires ci-annexé

CONSIDERANT la présentation par Mme SAUREL, du rapport d'orientations budgétaires

CONSIDERANT les débats qui s'en sont suivis

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du rapport ci-joint d'orientations budgétaires relatif au BP présenté pour 2024 et des débats intervenus
- **APPROUVE** le Rapport sur les Orientations Budgétaires 2024 tel qu'annexé à la présente délibération
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer les formalités concernant la transmission, la mise à disposition du public et la publication du rapport joint.

Vote : 19 voix pour

4 voix contre (Patrick MOLLARD, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD)

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme

Le secrétaire de séance,
Christelle MEGRET



Le Maire,
Sidney REBBOAH

